

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2023_0050

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/05/2023

Objet : **Marché n° 23015 relatif à la location d'une presse thermocolleuse et à l'achat de consommables**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : 15/05/2023

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230515-DCP_2023_0050-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/05/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0050

Objet : Marché n° 23.015 relatif la location d'une presse thermocolleuse et à l'achat de consommables

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que les vêtements des équipements de protection individuelle des agents municipaux doivent être étiquetés ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à la location d'une presse thermocolleuse et à l'achat de consommables ;

DECIDONS

Article 1er : de conclure le marché n° 23.015 avec la société HETIKAL France située 40 rue du Tivoli - 67000 STRASBOURG relatif à location d'une presse thermocolleuse et à l'achat de consommables. Le marché est conclu à compter de sa notification pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour la même durée et pour un montant maximum de 7000 € HT par an.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 15 MAI 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vuylstecker', written over a horizontal line.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : 15 MAI 2023